



Enclos sécurisé pour chats

Par **Caroline2A**, le **29/09/2012** à **10:54**

Bonjour,

Je vais entrer dans une maison en location en décembre et, ayant des chats, je souhaite sécuriser le jardin afin qu'ils puissent sortir de la maison sans partir du jardin. En clair, je souhaite réaliser un enclos sécurisé pour eux que je démonterais si l'on quitte les lieux. Quels sont mes droits?
Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **29/09/2012** à **14:29**

bjr,
il faut relire votre bail pour savoir ce que vous pouvez faire dans le logement.
en outre l'article 7 de la loi de 1989 indique dans son article 7 paragraphe f :
" f. De ne pas transformer les locaux et équipements loués sans l'accord écrit du propriétaire".
donc je vous conseille de mander l'accord écrit de votre bailleur.
cdt

Par **Caroline2A**, le **01/10/2012** à **10:23**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Il n'y a sur le bail aucune mention particulière à part celle citée dans

voire réponse.C'est bien un enclos temporaire que nous souhaitons réaliser et le retirer à notre départ.Le propriétaire peut il nous interdire de le faire?

Cdt